



Date de convocation : 18 mai 2018
Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2018
Date d'affichage du procès-verbal : 31 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 31
Votants : 35

<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE CŒUR DE SARTHE SEANCE DU 28 MAI 2018</b>
--

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit mai à vingt heures, les conseillers communautaires de Maine Cœur de Sarthe se sont réunis à la Salle polyvalente de Souillé, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :** (avec voix délibératives)

**Ballon- Saint Mars :** Maurice VAVASSEUR - Jean-Louis ALLICHON

**Courceboeufs :** Jean-Claude BELLEC

**Joué l'Abbé :** Janny MERCIER - Dominique LUNEL

**La Bazoge :** Christian BALIGAND - Michel LALANDE - Sylvie HERCE - François DESCHAMPS- Bernard BALLUAIS

**La Guierche :** Eric BOURGE – Françoise ROSALIE

**Montbizot :** Alain BESNIER - Pascale SOUDEE - Eric VERITE

**Neuville sur Sarthe :** Véronique CANTIN- Alain JOUSSE - Christophe FURET

**Saint Jean d'Assé :** Emmanuel CLEMENT - Marie-Claude LEFEVRE - Katel GODEFROY

**Saint Pavace :** Patricia LALOS - Philippe COUSIN- Jean-Claude MOSER

**Sainte Jamme sur Sarthe :** Jean-Luc SUHARD - Véronique PIERRIN - Jean-Michel LERAT- Valérie BEAUFILS

**Souigné sous Ballon :** David CHOLLET

**Souillé :** Michel LEBRETON

**Teillé :** Michel MUSSET

**Absents excusés :**

Nelly LEFEVRE donne pouvoir à Maurice VAVASSEUR

Jean-Yves GOUSSET donne pouvoir à Jean-Louis ALLICHON

Annie MEDARD donne pouvoir à Christian BALIGAND

Jean FARCY donne pouvoir à Véronique CANTIN

Florence THISE

Max PASSELAIGUE

Nelly CABARET

**Conseillers Communautaires suppléants** (sans voix délibérative)

**Courceboeufs :** Lionel DANGEARD

**Souillé :** Marcelle LANCELEUR

**Teillé :** Jean-Claude DEBUSSY

\*\*\*\*\*

*Michel LEBRETON a été désigné secrétaire de séance*

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 a été adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## I : BUDGET FINANCES

### 2018-65 : Fonds de Concours pour la réalisation de logements locatifs à la Guierche

Madame la présidente informe que le conseil de communauté doit confirmer son accord pour un fonds de concours à la commune de La Guierche concernant la construction de 14 logements sociaux individuels dans le cadre d'une opération menée avec un bailleur social, et valider le plan de financement de la commune.

Madame la présidente rappelle qu'un accord de principe avait été donné le 22 mars 2016 par le conseil communautaire des Portes du Maine pour un montant de 82 160 € et que les crédits provisionnés sont inscrits au budget.

Vu le rapport de la présidente

Vu la demande de la commune de la Guierche en vue de la construction de 14 logements locatifs sur un ensemble de terrains lui appartenant, avec le concours de Sarthe Habitat.

**Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- Prend acte de la réalisation de 14 logements locatifs sociaux sur la commune de La Guierche avec Sarthe habitat et confirme son accord pour un fonds de concours.
- Décide d'allouer un fonds de concours d'un montant maximum de 82 160 € correspondant au financement de 6 logements sociaux du 1<sup>er</sup> programme de la Communauté de Communes ex Portes du Maine [ 6 x 6 860 €] de 6 logements à destination des personnes âgées à [ 6 x 5 500 €] et de 2 logements sociaux [ 2 x 4 000 €] et ce pour la réalisation par la commune des travaux de viabilité afférents à ces logements locatifs.
- Valide le plan de financement prévisionnel ci- dessous :

Plan de financement prévisionnel :

ESTIMATION DES DEPENSES			ESTIMATION DES RECETTES	
POSTES	TOTAL		Co financeurs	TOTAL du HT
	H.T	TTC		
Honoraires MOE	29 440.00 €	35 328.00 €	Etat (D.E.T.R)	69 339.00 €
Honoraires coordinateur sécurité travaux	1 326.00 €		Dotation de Soutien à l'Investissement Local (1 <sup>ère</sup> enveloppe)	44 585.00 €
Travaux viabilisation réseaux	98 350.00 €		Aide pour travaux de viabilisation logements en P.L.A.I (5 logements)	30 000.00 €
Voirie Eclairage Public (matériaux non poreux)	58 900.00 €		Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe	82 160.00 €
Aménagements publics (matériaux poreux)	172 230.00 €		Maître d'ouvrage (Autofinancement)	103 396.00 €
<b>TOTAL travaux</b>	<b>329 480.00 €</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>329 480.00 €</b>
<i>Total dépenses avec honoraires</i>	<i>360 246.00 €</i>			

- Précise que ce fonds de concours de 82 160 € est provisionné et qu'il est inscrit dans le budget principal 2018 de la Communauté de Communes

- Précise que les fonds de concours sont versés pour 50 % sur présentation de la notification des marchés de travaux de viabilisation par la commune , et 50% sur présentation détaillée des dépenses réalisées par la commune et sur présentation du plan de financement réel faisant apparaître l'autofinancement de la commune.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

#### **2018-66 : Rétrocession de l'immeuble 1 rue de la Gare à La Guierche**

Madame la Présidente informe que par courrier en date du 3 mai 2018 la commune de la Guierche demande de reprendre par anticipation le bâtiment 1 rue de la gare, actuellement sous gestion communautaire par bail emphytéotique, pour développer un projet avec un privé. Elle précise que ce bail doit prendre fin le 31 mars 2019.

Madame la présidente propose de résilier de façon anticipée et à la demande de la mairie de LA GUIERCHE ce bail emphytéotique au 30 juin 2018 afin que cet immeuble soit restitué par anticipation à la commune de LA GUIERCHE en totalité avec les améliorations que la communauté de communes a pu y apporter mais sous la réserve que la commune prenne en charge l'emprunt restant à courir sur les travaux entrepris sur cet immeuble par la communauté de communes et les frais d'actes de résiliation.

La Communauté de communes pourrait proposer 4 000 € net vendeur à la commune de la Guierche.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :**

- Valide la résiliation demandée par la commune de LA GUIERCHE du bail emphytéotique signé le 9 mars 2001 portant sur un immeuble 1 rue de la gare à la Guierche à la commune.
- Sous réserve du versement par la commune de la GUIERCHE d'une somme de 4 000 €
- Autorise la commune à payer cette somme sur son budget 2019
- Demande à la commune d'assumer les frais d'actes
- Charge Maître LEDRU de préparer l'acte de résiliation
- Charge la présidente de signer l'acte à venir et tous les documents nécessaires à cette résiliation.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **Mise en vente de l'immeuble 2 route de Lucé à TEILLE**

Madame la présidente informe le conseil, qu'une réunion de VP a eu lieu à Teillé le 7 mai dernier permettant une visite de la commune et des biens communautaires avec Monsieur le Maire et les adjoints. Lors de cette réunion Monsieur MUSSET a confirmé que la commune n'était pas intéressée par l'immeuble situé 2 route de Lucé comprenant un commerce et un logement attenant, ainsi qu'une parcelle de terrain.

Par conséquent Madame la présidente propose de mettre en vente cet ensemble immobilier et de confier la vente à Maître Antoine LEDRU notaire à Ballon et de voir avec lui l'estimation du bâtiment.

Elle propose de revenir vers le conseil le 2 juillet prochain pour acter cette décision.

**2018-67 : Vote des subventions aux associations 2018**

Sur proposition de la Commission Animation et Promotion du Territoire et du bureau communautaire,  
Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- Que les subventions aux associations sont allouées ainsi pour 2018 :

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2018	Montant voté par le conseil
Tennis Club	Association communautaire	2500€ fonctionnement 500€ Frais exceptionnelles
Entente Sportive de Football	Développement foot en salle, achats équipements et location	1000€ Fonctionnement 1000€ Investissement 2000€ si location salle (verst sur présentation justificatif)
Football club Souigné	Aide à la création d'un préau	0€
FCJAG Foot	Investissement traceuse et filet de foot	500 €
Ass sportive Neuville Football	Organisation 1 <sup>er</sup> tournoi Ull départemental	500€ en fonctionnement pour le tournoi (Inviter les clubs de la CDC)
MJC JAM Basket	Pratique du basket en compétition ou Loisirs	4000€
Neuville Basket	Investissement achat appareil récupération ballon et matériel informatique	500€ pour aide à l'investissement
Trail des Forges	Courses annuelle impression flyers et promotion	1100€
Les Foulées des Portes du Maine	Course annuelle 20 <sup>ème</sup> édition. Création village départ	400€
Roller	Pérennisation projet actuel, aide accès en compétition, renouvellement tenues Roller Maine Cœur de Sarthe	2500€
Ste Jamme Animation	Course annuelle de cyclisme	900€
La Carambole	Réfection d'un billard et entretien local + achats couvertures chauffantes	0€
Judo Club	Journée portes ouvertes judo en familles + actions en faveur des pers en situation de handicap	0€
Kodozan	Achats nouveaux matériels de gym pour développement nouvelles activités	0€
Ballon Handball Club	Investissement matériel, financement location, développement association, Formation encadrement	1400€ sur présentation de facture de location
Twirling Club Bazogien	Participation aux championnats et organisation championnat régionale mars 2018	500€

<b>MJC des Portes du Maine</b>	Réalisation plaquettes 3 MJC, renouvellement plateaux praticables et participations concert jeunes avec la MDP	<b>2500€</b>
<b>Mjc Joué</b>	Fête du pommé	<b>1000€</b>
<b>Fondeurs d'Antoigné</b>	400 ans du barrage organisé sur 2 jours avec animation site du mortier et exposition	<b>2000€</b>
<b>Assoc Patrimoine</b>	Marché du terroir annuel	<b>500€</b>
<b>FESTIVIL</b>	Organisation du week-end rétro	<b>1500€ en fonctionnement 1500€ en exceptionnel</b>
<b>Comité de fêtes de Neuville</b>	Fête des 3 jours de Neuville 30 <sup>ème</sup> anniversaire	<b>500€</b>
<b>BARCO Café des Habitants</b>	Nouvelle association créée fin 2017, Impression affiches et flyers	<b>350€ aide à la création</b>
<b>Mil Pat's</b>	Sortie adultes handicapés, projet de nettoyage déchets dans chemins (éco rando)	<b>400€</b>
<b>Eglise notre dame des champs</b>	Manifestations culturelles autour de l'église, travaux de sécurité, réhabilitations, église sur la route de st jacques de Compostelle	<b>400€</b>
<b>Assoc des amis des religieuses de Souigné</b>	Organisation kermesse annuelle	<b>0€</b>
<b>Ecole de musique Harmonia</b>	Regroupement de 3 écoles de musique	<b>8000€</b>
<b>Union musical Ballon</b>	Investissement achats partition / pupitres lampes pour le ciné concert	<b>0€</b>
<b>Ecole de musique La Bazoge</b>	Pratique de la musique en groupe ou individuel + création atelier de musique	<b>0€</b>
<b>Ecole de musique et de danse Souigné</b>	Maintien des tarifs pour tous, formation des professeurs, concert gratuit	<b>0€</b>
<b>Des fourmis dans les jambes</b>	Organisation gala annuel	<b>0€</b>

- Charge la présidente d'informer les associations de la décision du conseil (accord ou refus de subvention)
- Charge la présidente de procéder au versement des subventions allouées.

Le montant total des subventions allouées s'élève à : 37 950 € s'inscrivant dans l'enveloppe budgétaire votée.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**2018-68 : Transfert d'un agent de la commune de La Bazoge et mise à disposition de cet agent à la MDP**

Suite au transfert de compétence enfance Jeunesse à la Communauté de Communes, Madame la présidente informe qu'elle va procéder conjointement avec Monsieur le Maire de La Bazoge à la Saisine du comité technique du centre de gestion de la Sarthe qui doit se réunir le 29 juin pour le transfert d'un adjoint

d'animation principal de 2eme classe de la commune de la Bazoge ( service jeunesse) à la CC Maine cœur de Sarthe.

Concomitamment il convient également de procéder à la saisine de la CAP catégorie C du centre de gestion, pour sa séance du 24 juin pour la mise à disposition de cet agent à la Maison des Projets.  
Lors du prochain conseil du 2 juillet il faudra, après avis du CT et de la CAP :

- Acter le transfert du personnel ( un poste d'adjoint d'animation principal de 2eme classe est ouvert sur la Communauté de Communes )
- Valider la mise à disposition à la Maison Des Projets

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2018-69 : Convention de mise à disposition du service économique au PAID de Maresché**

Madame la présidente donne lecture de la convention de renouvellement de mise à disposition du service économique de la Communauté de Communes auprès du Syndicat mixte d'aménagement et de promotion du parc d'activité de l'échangeur de Maresché.

- A compter du 1<sup>er</sup> juin 2018
- Pour une durée de 3 ans
- Pour 1/3 de temps de l'agent
- remboursement du coût du service à hauteur de 33 %
- L'agent reste en poste à Ballon-Saint Mars

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :**

- **Approuve** les termes de la convention
- **Autorise** la présidente à signer cette convention
- **Charge** la présidente de mettre tout en œuvre pour que la mise à disposition soit effective à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.
- 

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### **2018-70 : Critères d'attribution des places au multi accueil pour les agents du service**

Madame la présidente propose, suite aux travaux de la commission action sociale- volet petite enfance, de modifier le règlement du multi accueil en annexant une fiche relative aux conditions d'attribution des places en accueil permanent.

Et donne lecture des modifications proposées dans le règlement en page 5 du règlement :

Le règlement et l'annexe au règlement sont joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :**

- **Approuve** les modifications apportées
- **Valide** le règlement du multi accueil tel que présenté
- **Dit** que ce règlement modifié est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### III : ENVIRONNEMENT

**2018-71 : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise pour l'extension du périmètre avec les communes de Montbizot pour Maine Cœur de Sarthe , et Origny le Roux et Suré pour Maine Saosnois.**

Madame la Présidente informe les membres du conseil que lors du comité syndical du Syndicat Mixte du bassin de l'Orne Saosnoise réuni le 23 mai dernier, il a été décidé de modifier les statuts pour étendre le périmètre du Syndicat à 3 communes afin d'assurer la compétence GEMAPI sur l'ensemble du Bassin versant de l'Orne Saosnoise, pour les communes des communautés de communes membres du syndicat.

Cela concerne la Commune de Montbizot pour la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe

Et les communes de D'Origny le Roux et de Suré pour la Communauté de Communes Maine Saosnois .

Les communautés de Communes membres du syndicat par représentation substitution doivent se prononcer sur cette modification des statuts pour une extension de périmètre.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :**

- **Approuve l'extension du périmètre du syndicat mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise**
- **Valide la modification des statuts intégrant les communes de Montbizot, Origny le Roux et Suré.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**2018-72 : Désignation de 2 représentants titulaires et 2 suppléants suite à l'élargissement du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise à la commune de Montbizot**

Madame la présidente informe qu'il convient de désigner 4 délégués complémentaires ( 2 titulaires et 2 suppléants) suite à l'extension de périmètre avec l'intégration de la commune de Montbizot dans le syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise.

Le conseil municipal de Montbizot lors de sa séance du 22 mai dernier propose les délégués suivants :

Monsieur Alain BESNIER titulaire

Monsieur Richard MAREAU titulaire

Monsieur Daniel ALAIN suppléant

Monsieur Eugène BESNARD suppléant

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil communautaire :**

- **Désigne** les délégués suivants pour la représenter au sein du comité syndical du bassin de l'Orne saosnoise

Délégués titulaires	Délégués Suppléants	Communes
M. Alain POTTIER	M. Gilles BRISON	Ballon Saint Mars
M. Bernard SURMONT	M. Michel GUITTIERE	Ballon Saint Mars
M. Alain TOUTAIN	M. Bertrand TIREAU	La Guierche
M. Michel GUY	M. Pascal PAINÉAU	La Guierche
M. Janny MERCIER	Mme Florence JAUSSAUD	Joué l'Abbé
M. David SOUCHU	Mme Françoise THUARD	Joué l'Abbé
M. Francis LETAY	M. Cyrille FROGER	Souigné sous Ballon
M. Vincent LAUNAY	M. Cyrille GUELFF	Souigné sous Ballon
Mme Isabelle BOURILLON	Michel MUSSET	Teillé
Mme Dominique CHAUMILLON	Jean-Claude DEBUSSY	Teillé
M. Alain BESNIER	M. Daniel ALAIN	Montbizot
M. Richard MAREAU	M. Eugène BESNARD	Montbizot

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

### **2018-73 : Avis sur le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets et le Plan d'actions pour l'Economie circulaire (plans régionaux)**

La Région Pays de La Loire a lancé l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets (PPGD) et son Plan d'actions pour l'économie circulaire (PAEC) en cours d'année 2017.

Le 1<sup>er</sup> Décembre 2017, à l'issue d'une concertation autour de 18 groupes de travail thématiques et 5 rencontres départementales, la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a donné son approbation à un premier projet de PPGD et de PAEC.

Conformément à l'article R 541-22 du Code de l'Environnement relatif au plan de prévention et de gestion des déchets, la Région des Pays de La Loire doit soumettre pour avis les projets de plan et le rapport environnement aux autorités organisatrices en matière de collecte et de traitement des déchets.

#### **a) Plan de prévention et de gestion des déchets**

Le projet de PPGD présenté fixe un certain nombre d'objectifs :

1/ en matière de Déchets Non Dangereux Non Inertes (dont les déchets des ménages) :

- 200 kT produites en 2020 (soit 5,4% du gisement)

- 850 kT produites en 2031 (soit 20,2% du gisement)

Ces objectifs sont conformes à ceux posés par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 Août 2015

Le PPGD recommande en la matière de :

- ❑ sensibiliser les acteurs ligériens et donner de la visibilité aux opérations exemplaires ;
- ❑ inciter à l'augmentation de la durée de vie des produits : soutenir le développement du réemploi, de la réutilisation et de la réparation ou encore d'encourager et promouvoir l'économie de fonctionnalité ;
- ❑ agir pour la prévention des déchets d'activités ;

- ❑ mettre en place au sein des administrations publiques des démarches éco-exemplaires : renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics ;
- ❑ poursuivre le développement des outils économiques, dont la tarification incitative (TI) qui couvre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 33 % des habitants de la région, pour un objectif 2025 de 37 % dans la LTECV ;
- ❑ poursuivre des actions emblématiques de « consommation responsable » : location, lavage d'objets réutilisables, couches lavables... ;
- ❑ contribuer à la réduction des déchets marins.

2/ Concernant les excédents inertes des chantiers, le plan prévoit une augmentation de la part du réemploi qui passerait de 32% en 2012 à 35% en 2025 puis 37% en 2031, soit + 1200 kT réemployées par rapport à 2012. Le plan recommande l'application de principes et d'actions autour des axes suivants :

- deux axes transversaux visant à renforcer la prescription, qu'il s'agisse de favoriser la prévention des déchets, leur valorisation ou encore le développement de pratiques évoluées (traçabilité...) :
  - la formation/sensibilisation aux techniques, à leurs intérêts et limites ;
  - l'achat responsable, privé et public.
- Développement de la prévention, du réemploi et de la réutilisation :
- Amélioration des pratiques de tous les acteurs des chantiers,
- Développement et amélioration du réseau d'installations, nécessaire à la gestion conforme des excédents inertes et à l'augmentation de la valorisation.

3/ Concernant les déchets dangereux, le plan prévoit des mesures de prévention pour réduire la nocivité et fixe pour objectifs l'amélioration du taux de captage, en particulier des déchets diffus des ménages et artisans :

- **déchets diffus collectés en déchèteries** : l'objectif est une évolution du taux de captage de 45 % en 2015 à 80 % en 2025 (soit un ratio de 4,5 kg/hab.an) ;
- **déchets d'équipement électrique ou électronique (DEEE)** : collecte supplémentaire de 4,5 kg/hab. à l'horizon 2025 par rapport à 2015 (10,5 kg/hab.an), puis 1 kg/hab. à l'horizon 2031 par rapport à 2025 (soit +43 % et +52 % en 2025 et 2031 par rapport à 2015).

Le plan prévoit la collecte déchets amiantés **avec une déchèterie publique ou un lieu, au moins par territoire, permettant aux usagers « particuliers » de déposer des éléments amiantés, que ce soit au fil de l'eau ou en opération ponctuelle** ;

## **b) Plan d'action pour l'économie circulaire 2018-2025**

**Ce plan d'action est construit autour de 4 axes thématiques, déclinés en 26 actions:**

1. Réussir la transition vers l'économie circulaire (observatoire des ressources, développer les métiers et formations, intégrer l'économie circulaire dans l'achat public, etc...)
2. Accompagner les acteurs du territoire (promouvoir l'Ecologie Industrielle et Territoriale EIT, l'écoconception)
3. Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel (construction, agri-alimentaire, maritime, déchet-ressource)
4. La région s'engage (exemplarité des démarches régionales)

**Le conseil communautaire,**

**Vu le code de l'environnement, en particulier son article R541-22 relatif au plan de prévention des déchets,**

Considérant que la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe est compétente en matière de collecte et traitement des déchets,

Après avoir consulté les documents formant projets de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PGPD) et de Plan d'Actions pour l'Economie Circulaire (PAEC)

A l'unanimité

- APPROUVE les projets de PGPD et PAEC tels que présentés ;
- SE SATISFAIT de la correspondance de ces éléments de planification avec des démarches d'ores et déjà engagées sur le territoire ;
- S'INQUIETE toutefois de la corrélation future entre des objectifs ambitieux, en particulier en matière de réduction et de valorisation de déchets et les moyens à déployer pour atteindre ces objectifs, responsabilisant grandement la collectivité.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

<b>2018-74 : Acquisition et distribution de bacs roulants de collecte sélective : validation du DCE</b>
---

M. Le Vice-Président expose :

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la collecte des emballages recyclables sur le territoire de l'ex Communauté de Communes des Portes du Maine s'appuiera sur des bacs roulants à couvercle jaune, en remplacement des sacs jaunes ; et ce afin d'harmoniser le contenant avec le territoire ex Rives de Sarthe.

Tenant compte du fait que le passage aux extensions de consignes de tri est également prévu au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et que la collecte s'effectue tous les 15 jours suite au marché d'Avril dernier, la commission propose de passer un marché à bon de commandes de 4 ans pour l'achat de bacs de 240L.

Cette commande concerne également les foyers de 3, 4 et 5pers+ pour le territoire ex Rives de Sarthe. En effet, le volume des bacs mis à disposition en 2014 (120L) deviendra insuffisant avec l'extension de consignes de de tri, et ce malgré une collecte hebdomadaire.

Le tableau ci-dessous présente le volume théorique de production en fonction de la composition de foyer.

VOLUME DES BACS SELON DONNEES ADEME/ECOEMBALLAGES  
POUR COLLECTE EN MELANGE AVEC EXTENSION

Nbre de personnes au foyer	1	2	3	4	5
Nbre de foyers ex Rives de Sarthe	819	1679	600	716	295
Nbre de foyers ex Portes du Maine	949	1493	685	806	346
Total	1768	3172	1285	1522	641
V en L/foyer/jour	5	10	15	20	25
Volume pour 1 semaine	35	70	105	140	175

Volume pour 15 jours	70	140	210	280	350
----------------------	----	-----	-----	-----	-----

Ce tableau montre que pour les foyers de 4 et 5pers+ et dans le cadre d'une collecte en CO,5 un bac de 240L peut s'avérer trop petit. La commission propose alors de fournir des sacs jaunes complémentaires, au besoin. Ainsi, un seul volume de bac pourra être retenu, ce qui simplifie la gestion du parc en cas de changement de composition de foyer.

La commission propose également d'intégrer en option la distribution des bacs au marché. La distribution se déroulera chez les habitants sans présence physique. Les usagers seront informés par courrier ou voie de presse du passage du prestataire. La Communauté de Communes assurera la communication relative à la mise en place des bacs et les nouvelles consignes de tri. Pour le remplacement des bacs ex Rives de Sarthe, le retrait/distribution des bacs sera sectorisé les jours de collecte.

La commission propose que le marché intègre la gravure des bacs à l'effigie de la Communauté de Communes, la fourniture d'étiquettes pour inscrire l'adresse du logement attributaire du bac et l'étiquette des consignes de tri.

Le marché public correspondant porte sur environ 5900 bacs.

La reprise et le rachat matière des bacs usagés seront également intégrés au marché.

Le BPU intégrera également des propositions tarifaires pour des bacs d'une autre contenance.

**Le conseil communautaire,**

**Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics ;**

**Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics,**

**Considérant les éléments techniques et financiers présentés,**

**Vu le projet de marché présenté,**

**VALIDE** le Dossier de Consultation des Entreprises du marché suivant « Acquisition et distribution de bacs roulants de collecte sélective »

**RETIENT** les critères de sélection des offres et pondérations suivants :

- Prix 60%
- Valeur technique 30%
- Critère social 10%

**AUTORISE** Mme La Présidente à lancer les consultations et à signer tout document se référant à cette affaire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**IV : ADMINISTRATION GENERALE**

<b>2018-75 : Modification de l'annexe statutaire « intérêt communautaire »</b>
--

Mme La Présidente expose :

Par courrier du 27 Mars 2018 et au terme des décisions communales en matière de rythmes scolaires, la Communauté de Communes sollicitait la Maison des Projets, centre social, pour l'organisation d'une offre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis, à compter de Septembre 2018.

Cette décision relève alors d'une compétence communautaire non retranscrite dans l'annexe intérêt communautaire des statuts actuels, Puisque circonscrite aux ALSH en période de vacances scolaires. La mise en œuvre de cette décision impose alors précision dans la définition de l'intérêt communautaire.

Par ailleurs, le bureau communautaire du 23 Avril 2018 a soulevé une ambiguïté statutaire en matière de politique du logement et de garanties d'emprunt. Les statuts actuels font figurer la compétence suivante : « Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition-réhabilitation de logements locatifs ».

La diversité des montages opérés par les bailleurs sociaux ou lotisseurs pourrait alors conduire à la multiplication des sollicitations et à une confusion quant au portage de ces garanties. Le bureau communautaire a alors souhaité que puissent être précisées les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes est amenée à être garante des emprunts souscrits par les opérateurs. Ces précisions nécessitent alors modification de la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire »

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales, en particulier son chapitre IV relatif à la définition de l'intérêt communautaire;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe tels qu'arrêtés par M. Le Préfet de la Sarthe le 15 Décembre 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier la définition de l'intérêt communautaire sur les champs suivants :

#### **ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE » :**

L'annexe aux statuts définissant l'intérêt communautaire sera ainsi rédigée :

##### **Actions en matière de petite enfance, enfance et jeunesse**

- Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE),
- Accueil collectif pour les 0-3 ans,
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance en périodes de vacances scolaires
- Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) pour la jeunesse
- Activités, accueils, animations et accompagnements des jeunes,
- **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'enfance les mercredis**

#### **POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE :**

L'annexe aux statuts définissant l'intérêt communautaire sera ainsi rédigée :

##### ***POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE***

Sont d'intérêt communautaire :

- Gestion du parc de logements communautaires dont la liste est fixée en annexe des présents statuts

- Garantie des emprunts souscrits par les organismes habilités pour la construction ou l'acquisition- réhabilitation de logements locatifs :
  - Pour les opérations engagées précédemment par la Communauté de Communes des Portes du Maine,
  - Et pour toute autre opération de logements locatifs soutenue financièrement par un fonds de concours exclusivement.

Conformément à l'article L5214-16 IV du CGCT, ces modifications dans la nature de l'intérêt communautaire sont approuvées à la majorité des deux tiers du conseil communautaire, sans que les communes membres aient à délibérer.

**MANDATE** la CLECT pour l'étude des conséquences de la mise en œuvre d'Accueils de Loisirs sans Hébergement les mercredis, qui constitue transfert de charges

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

#### 2018-76 : Décision prises par délégation du Conseil au Bureau

*Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Madame la présidente invite les conseillers communautaires à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par le bureau en vertu de la délégation accordée par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017.*

date	objet	TTC
23 avril 2018	proposition de vente de 3 caissons J pour 5 000 € à la CC Haute Sarthe et Alpes Mancelles	5000 € TTC
23 avril 2018	budget OM effacement de dette pour surendettement	350.50 € TTC
23 avril 2018	convention VIGIFONCIER avec la SAFER de 3 ans à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	2 350 € HT
23 avril 2018	Avenant à la convention d'objectifs avec la MDP et la CAF de la Sarthe pour l'élargissement de la compétence action sociale à l'ensemble de la communauté de Communes ( janvier 2018-dec 2019)	annexe financière validée en conseil du 26 mars 2018
23 avril 2018	convention avec le SIVOM de l'Antonnière pour accès au multi accueil de Saint Saturnin pour les habitants de La Bazoge pour l'année 2018.	2 € par heure de garde et par enfant
23 avril 2018	Convention de prestation de service entre la CC et la commune de Neuville sur Sarthe pour une mission d'ingénierie sur l'aménagement d'un chemin communal	40 € de l'heure

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**2018-77 : Décisions prises par délégation du Conseil à La Présidente**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Madame la présidente invite les conseillers communautaires à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par elle en vertu de la délégation accordée par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017.

Devis signés par la présidente :

Date	sociétés / partenaires	objet	montant TTC
01-mars	PLASTIC OMNIUM	bac OM + sélectif	10352
02-mars	NUMERISCANN	bulletin environnement	2152,8
14/03/2018	SAS CORDIER - JUILLE	Travaux terrassement ZA Joué L'Abbé PELLIER	7200
14/03/2018	SAS CORDIER - JUILLE	travaux terrassement ZA Joué L'Abbé TRIPON EAS J&J	4668,53
22-mars	AGRILOISIRS	Fourniture d'un taille haie, d'une débroussailleuse à dos	2087,89
22-mars	ECOSYS	Prestation de broyage	330
04-avr	TP OUEST	Réfection regard face déchèterie	646,8
09/04/2018	SAS CORDIER - JUILLE	travaux terrassement ZA Joué L'Abbé OBMP	2455,82
09/04/2018	VP HAUX	vérification et réglage luminaires + horloge Pôle Tertiaire	1451,8
13/04/2018	VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT	nettoyage courts tennis ext Saint Pavace	1920
18 avril 2018	NUMERISCANN	Bulletin communautaire 3	3617.90
23/04/2018	GONSARD SOLS	peinture de sols régie extérieure Structure Petite Enfance	2258,33
7-avr	Transdev	transport scolaire visite centre de tri	310
27-avr	ESTIM	engazonnement city stade	580
07-mai	ESTIM	entretien des Zones d'Activités transférées	5217
09-mai	ARCHITEX	faisabilité extension ZA de la Grouas	3360
17-mai	LCA	test étanchéité réseau VMC Pôle Tertiaire	696
22-mai	TRACE +	Réfection et reprise des traçages sportifs	6456
22-mai	SOPREMA	Réparation fuite naissance EP, intérieure (HDS)	1201,74
22-mai	LA SADEL	meubles jouets pour centre de loisirs	625,6
22-mai	MANUTAN	meubles jouets pour centre de loisirs	7371,26
22-août	MANUTAN	meubles jouets pour centre de loisirs	1624,38

Baux / conventions signés

Date	sociétés / partenaires	objet	montant TTC
25 mai 2018	Madame Hutereau et Monsieur Gaudin de Saint jean d'Assé	logement d'urgence rue Gal Leclerc à Ballon saint mars à compter du 26 mai 2018	400 € / mois

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

**VII : TRAVAIL DES COMMISSIONS**

- Point sur les associations et les disciplines sportives et culturelles**  
 En matière de musique une rencontre est fixée le 13 juin avec les écoles de musique du territoire, les VP et les maires des communes concernées.  
 Max Passelaigue va organiser une rencontre avec les clubs de foot.

Une réflexion globale sur tout le sport doit être menée avec un examen plus attentif sur deux disciplines plus ciblées : le tennis de table et le roller.

- **Point sur les conventions de balisage pour la randonnée.**

En cours de discussion avec les associations de randonneurs les Mil Pats et Les randonneurs du Roussard pour le balisage des chemins pédestres et chemins VTT

- Sur la base de 2 à 3 parcours sur 8, 15 et 20 kms)
- Ainsi qu'un travail de cartographie, avec les associations et un élu référent par commune, pour élaborer un nouveau guide.
- Les Mil Pats peuvent intervenir sur 12 communes dès lors que le nombre de circuits est limité.
- Les randonneurs du roussard interviendront sur la Bazoge. (ils doivent examiner la convention début juin).
- La proposition tarifaire est proportionnelle au kilométrage pour les 2 associations.

- **Point sur les bâtiments communautaires.**

La Communauté de Communes doit faire l'inventaire des biens immobiliers et mener une réflexion sur les bâtiments communautaires afin de proposer des scénarii d'optimisation / d'utilisation de ce patrimoine et répondre aux besoins croissants, des services de la collectivité, avec les prises de compétences, du centre social et de certaines associations. Ceci sans nouvelle construction et en supprimant à terme les locations en cours. Orientations à prendre à la rentrée de septembre. S'interroger sur une délocalisation des services de la CCMCS.

- **Développement économique**

Sur le PAID de Maresché, il y a 26 hectares de réservés et 13 entreprises intéressées.

Sur Maine Cœur de Sarthe, les consultations de maîtrise d'œuvre sont en cours pour Les Petites Forges tranche 3 et le chêne rond.

Trouver une solution pour les cartons sur la ZAI « des petites forges ».

- **Ligne TER**

Eric BOURGE remercie l'ensemble des élus pour leur mobilisation au comité de ligne du 24 mai. La ligne 24 était bien représentée. Une augmentation des voyageurs de +8.5 % en 2017. Il se félicite du travail engagé avec les élus d'Alençon dans ce domaine.

Des avancées sur la rénovation en 3 phases sur 20 ans

- 1) Réparation urgente de certains tronçons
- 2) Remplacement des traverses
- 3) Remplacement des rails

Il convient de rester prudents et mobilisés afin d'obtenir une inscription dans le prochain contrat Etat/région

Prochain rassemblement le jeudi 28 juin de 19 h à 20 h à la gare de Teillé.

- **Action sociale :**

Une satisfaction sur l'organisation des ALSH depuis le début de l'Année par la MDP.

La MDP est complimentée pour l'organisation de son assemblée générale le 23 mai dernier.

L'équipe est très mobilisée actuellement sur la mise en œuvre des mercredis à la rentrée de septembre.

L'étape suivante sera une réflexion sur la compétence « tout public » avec la MDP et la précarité numérique. La distribution des informations sur les ALSH été et les mercredis a été faite dans toutes les écoles.

2 réunions publiques sur les mercredis sont programmées le 20 juin à 18 h 30 à la Bazoge et le 23 juin à 10 heures à la Guierche.

- **Equipements sportifs**

Le revêtement mural de la Halle de Sport à Ballon Saint Mars a été refait.  
Des filets de protections sont posés. Le traçage au sol est commandé.

- **Bulletin communautaire**

Le bon à tirer est à signer cette semaine pour une distribution mi-juin.

- **Signalétique**

La signalétique des 4 cabinets médicaux est posée.

La commission travaille sur les entrées principales de la Communauté de Communes

Il faudra ensuite étudier une signalétique uniformisée des zones d'activités.

## VIII : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Utilisation du nom Maine Cœur de Sarthe :

Fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des EHPAD de Sainte Jamme et de Ballon Saint Mars sous l'appellation EHPAD de Maine Cœur de Sarthe. Chaque site gardera son nom : Résidence Bel air à Ballon Saint Mars et Résidence Bertrand de Puisard à Sainte Jamme sur Sarthe.

La collectivité est sollicitée par les associations pour utiliser le nom Maine Cœur de Sarthe, ce qui est une bonne chose pour l'identité du territoire mais cela doit être accordé uniquement pour des associations à caractère unique dans l'objet/ la discipline exercée. (Office de tourisme, Roller skate...)

Une réflexion doit être engagée pour les autres associations qui expriment ce souhait sans avoir un caractère exclusif sur le territoire (dans le domaine de la musique par exemple).

**Balade gourmande à Souillé le vendredi 29 juin à 19 heures sur le parcours du chanvre.**

La séance est levée à 21 heures 53  
La présidente, Véronique CANTIN